



# FICHE DE MISSION

## VOLONTAIRE Service CIVIQUE

15 février 2016

**Objet : Favoriser la pratique du badminton pour les personnes en situation de handicap**

### ACTIVITES QUI PEUVENT ETRE CONFIEES AU VOLONTAIRE

Le volontaire se verra confier dans le cadre de ses missions des activités favorisant, la mobilisation citoyenne par le badminton et favorisant le positionnement du badminton comme support d'une pratique portant les valeurs du sport et spécifiquement lié à la pratique des personnes en situation de handicap. Ses actions concerneront plus particulièrement le lien social favorisant l'accès à une pratique sociale reconnue et adaptée au public en situation de handicap. Le domaine du handicap doit s'entendre de façon large et doit envisager les pratiques invalidantes. Le volontaire épaulera la fédération, ses organes déconcentrés et ses clubs dans la démarche de développement et de promotion du badminton pour ces publics. Ce soutien se fera à l'égard de cadres techniques (Clubs / Comités / Liges / Fédération) mais aussi de cadres administratifs (Clubs / Comités / Liges / Fédération) permettant ainsi de pouvoir découvrir toutes les branches opérationnelles du milieu associatif : dans la prise en compte d'un badminton faisant tomber les clivages liés au handicap, et à l'ensemble des problèmes de santé invalidants : autisme, diabète, motricité, mental...

Le volontaire soutiendra l'action vers les personnes en situation de handicap. L'objet est ici d'identifier les personnes en situation de handicap ou atteintes de problèmes de santé invalidants, de favoriser la pratique mixte au sein des clubs en adaptant l'environnement de la pratique, d'informer ces personnes des catégories de handicaps répertoriées par le parabadminton.

Quatre sous actions permettront des mises en place favorables à l'intégration :

- Aider à l'identification et recensement des personnes en situation de handicap dans et hors des clubs,
- Contribuer au rapprochement avec les organes déconcentrés FFH et FFSA...,
- Aider à la promotion de la mise en place de pratiques adaptées dans les clubs,
- Faire connaître aux valides l'existence d'une pratique du haut niveau parabadminton (communication...).

#### **A titre d'exemple :**

Le volontaire pourra aux cotés du tuteur :

- Identifier un handicap et ou un état de santé invalidant et accompagner les personnes pour faciliter leur intégration dans le groupe (orientations, aide au déplacement) ; il s'agit d'aider les personnes et non aider à la pratique sportive même.
- Se rapprocher des structures liées au handicap, créer un réseau par des rencontres badminton
- Recenser pour une ligue et/ou un comité les équipements accessibles.

Le volontaire sera accompagné par son tuteur dans cette démarche.

**Mission complémentaire des activités confiées aux bénévoles ou aux salariés :**

Cette mission permettra de sensibiliser, d'éclairer, de documenter et de préparer les actions des bénévoles et salariés de la structure. Il devient collaborateur des projets orientés vers l'intégration des personnes en situation de handicap. Dans le cadre de son service civique, le volontaire, n'assume aucune tâche d'encadrement des activités, ce quel que soit le niveau de pratique y compris découverte, d'initiation ou de loisirs et quels que soient les diplômes fédéraux ou professionnels qu'il posséderait par ailleurs ou qu'il serait en train de préparer, dans le respect du Code du Sport et des textes relatifs au Service Civique.

**Pour toutes informations contacter :**

Yannick RIVAL, cadre technique fédéral : [yannick.rival@ffbad.org](mailto:yannick.rival@ffbad.org)